

Lettre Infos du SNUipp-FSU 66 du mardi 11 octobre 2022

Sommaire :

- Les stages du SNUipp et de la FSU
- Obligations réglementaires de service : des précisions
- Enseigner à l'étranger : le webinaire du SNUipp-FSU
- APC : une nouveauté
- Rendez-vous de carrière : avis final, comment contester mon évaluation ?
- Indemnité « GIPA »
- Les RIS du SNUipp-FSU 66 : dates et lieux
- Infos administratives
- Adhérer au SNUipp-FSU



Stages du SNUipp-FSU et de la FSU



Stage : « école du futur, expérimentation marseillaise, évaluations d'écoles : le ministre met en place une réelle dérégulation du fonctionnement des écoles publiques. Comment s'y opposer ? Que propose le SNUipp-FSU ? »

Date du Stage : jeudi 24 novembre 2022

Lieu : à définir, Perpignan ou sa couronne

Attention, double inscription :

- Après de l'administration, par Accolad : **avant le 24 octobre 2022**, [en suivant ce lien](#).

- Après du SNUipp-FSU 66, [en complétant ce formulaire](#) (cela nous permettra d'ajuster au mieux l'organisation et de trouver une salle adéquate).

Stage : « AESH : connaître et défendre nos droits ! Gagner un véritable statut ! »

Toutes les informations sur ce stage [en cliquant ici](#)

Date du Stage : mardi 29 novembre 2022

Lieu : collège François Mitterrand, Toulouges

Attention, double inscription :

Pour les AESH :

- Après de l'administration : **avant le 29 octobre 2022**, [formulaire à télécharger en suivant ce lien](#) et à compléter avec « stage de formation syndicale » comme motif. Puis à renvoyer au gestionnaire et établissement ou école.

- Après de la FSU 66 : [en complétant ce formulaire](#) (cela nous permettra d'ajuster au mieux l'organisation et de trouver une salle adéquate).

Pour les enseignants :

- Après de l'administration : par Accolad : avant le 29 octobre 2022, [en suivant ce lien](#).

- Après de la FSU 66 : [en complétant ce formulaire](#) (cela nous permettra d'ajuster au mieux l'organisation et de trouver une salle adéquate).

Obligations réglementaires de service : mise au point sur les 108 h et autres ...



En ce temps de mise en place des plans de formations, plusieurs collègues nous indiquent découvrir un total dépassant le volume horaire disponible. Pour arriver à un tel décompte, les IEN concernés utilisent les heures d'animations pédagogiques (18 heures), la deuxième journée de pré-rentrée (6 heures) et la journée de solidarité (6 heures).

Si la deuxième journée de pré-rentrée peut être agglomérée aux heures d'animations pédagogiques, il n'en est pas de même pour la « journée de solidarité ».

La récupération de la « journée de solidarité », dans l'état actuel des textes, reste à disposition des écoles pour un travail sur le projet d'école.

Nous avons signalé cette déformation des textes réglementaires au DASEN. **Nous soutiendrons les collègues qui refuseront de participer à la journée de solidarité comme imposée par leur IEN.** N'hésitez pas à nous contacter.

Les collègues syndiqué·es au SNUipp-FSU recevront très prochainement un dossier spécial reprenant toute la réglementation sur ce sujet.

Partir enseigner à l'étranger : webinaire mercredi !



Comme les années précédentes, le SNUipp-FSU organise **un webinaire** à destination des collègues intéressés par une demande de poste à l'étranger :

le **mercredi 12 octobre 2022 de 13h30 à 15h30.**

Vous voulez en savoir plus sur les différentes possibilités qui existent pour partir enseigner à l'étranger ?

Participez à ce Webinaire !

Vous pourrez aussi poser des questions d'ordre général dans le chat (les questions trop individuelles seront traitées par mail les jours suivants).

[Pour s'inscrire à cet événement, c'est par ici](#)

Suppression des APC pour les chargé-es d'école



La DGRH a envoyé un courriel aux retrices et recteurs précisant que les chargé-es d'école ne peuvent se voir imposer la réalisation des APC.

En effet, ces collègues sont soumis aux nouvelles dispositions sur les Activités Pédagogiques Complémentaires prévues par la loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école, qui modifie l'article L. 411-2 du code de l'éducation.

Rendez-vous de carrière : que faire si je ne suis pas d'accord avec l'avis final du DASEN ?



La notification de l'appréciation finale du DASEN a été envoyée aux collègues concernés autour du 15 septembre.

Je ne suis pas d'accord avec mon évaluation ?

Je peux déposer un recours !

Les modalités de recours :

- Il faut demander la révision de son appréciation finale dans un délai de **30 jours** francs suivant sa notification en envoyant un recours gracieux.

- En cas de réponse défavorable ou d'absence de réponse dans un délai de 30 jours, il faudra alors saisir la CAPD « recours » dans un nouveau délai de **30 jours**.

Nous invitons les collègues à nous contacter. Nous vous accompagnerons dans votre démarche de recours en vous fournissant les modèles de lettres à adapter à votre situation !

[🔗 Plus d'infos sur notre site Internet ici](#)

Indemnité « GIPA » : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat 2022



La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) qui sera calculée et versée en 2022 se rapporte en réalité aux salaires perçus en 2021.

Le mécanisme de la GIPA repose sur une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut détenu sur une période référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac). Si le traitement indiciaire brut perçu au terme de la période de 4 ans a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité de perte de pouvoir d'achat est versée.

Le versement de la GIPA cette année concerne quasi exclusivement les collègues qui étaient au 11ème échelon du corps des instituteurs et du corps des PE au 31 décembre 2017 et qui y étaient encore au 31 décembre 2021.

La GIPA est calculée automatiquement par l'administration (mais nécessite une vérification !). Elle est versée en une seule fois, le plus souvent entre octobre et décembre.

Si vous êtes dans cette situation et pensez pouvoir en bénéficier, contactez-nous par retour de mail pour vérifier le montant éventuel de votre prime. Nous avons élaboré un simulateur d'indemnité.

Les Réunions d'Infos Syndicales du SNUipp-FSU 66



VENEZ VOUS INFORMER,
ÉCHANGER, DÉBATTRE...

ENSEMBLE, FAISONS
VIVRE NOS DROITS



Retrouvez toutes les explications sur la participation aux RIS sur notre site Internet en cliquant [ici](#).

Après les réunions déjà organisées à Elne, Thuir, Canohès (spéciale retraites), Perpignan V. Hugo et Perpignan L. Massé, participez aux RIS suivantes :

- Jeudi 13 octobre à partir de 17h30 : ELEM J. Zay, Rivesaltes
- Mercredi 12 octobre à partir de 9h00 : ECOLE PRIMAIRE, Bourg Madame
- Mardi 18 octobre à partir de 17h30 : ELEM Curie Pasteur, Argelès

- Mardi 8 novembre à partir de 17h30 : ELEM J. Clerc, Prades
- Jeudi 17 novembre à partir de 17h30 : Cabestany
- Mardi 22 novembre à partir de 17h30 : Toulouges
- Jeudi 24 novembre à partir de 17h30 : MAT Joan Miró, Céret
- Mardi 29 novembre à partir de 17h30 : Perpignan

Les informations administratives



CAPPEI session 2023

Par la voie de l'examen :

inscriptions sont ouvertes du 21 septembre au 21 octobre 2022 sur [CYCLADES](#)

Par la voie de la VAE : inscriptions sont ouvertes du 21 septembre au 21 octobre 2022.

Toutes les infos sur Accolad, [accès direct ici.](#)

Postes adaptés rentrée 2023

Pour demander à être nommé sur un poste adapté ou une prolongation sur un poste adapté, demande à effectuer avant le jeudi 10 novembre 2022. Le dossier complet est à envoyer au service de la DRHE, à la DSDEN de Perpignan.

☞ [Consultez la circulaire et téléchargez le dossier en cliquant ici.](#)

Cumul d'activités

La note de service et le dossier de demande sont à retrouver sur notre site Internet [en cliquant ici.](#)

Adhérer au SNUipp-FSU 66 dès maintenant



- Parce qu'un jour, les collègues du SNUipp-FSU 66 vous ont donné **une info**, un conseil, **vous ont accompagné.e** lors **d'une audience**, ont soutenu **vos démarches** auprès de l'administration.
- Et parce qu'un jour, **d'autres collègues** en auront peut-être besoin.
- Parce que **vos représentant.e.s du SNUipp-FSU 66** sont des collègues qui partagent les mêmes interrogations que vous.
- Parce que vous pensez que le SNUipp-FSU 66 a besoin d'être renforcé pour **défendre le service public d'éducation** en toute indépendance grâce aux seules cotisations de ses adhérent.e.s.
- Parce que le SNUipp-FSU, c'est un syndicalisme de **propositions** mais aussi qui sait **(se)mobiliser.**
- Parce que comme d'autres droits, **le droit syndical** n'est jamais définitivement acquis et qu'il mérite d'être préservé.

Parce que vous pensez qu'ensemble on est plus forts, rejoignez-nous !

Pour enlever dès maintenant une tâche de la liste des choses à faire à la rentrée, adhérez dès maintenant au SNUipp-FSU 66 pour 2022/2023 !

Plus nombreux et nombreuses, plus fort.es ! **Vous comptez sur nous, nous comptons sur vous !**
Je renforce le collectif du premier syndicat des écoles au niveau national ainsi que dans les Pyrénées-Orientales !

☞ [Pour ces raisons et bien d'autres, rejoignez le SNUipp-FSU 66 pour 2022-2023 !](#)

[Se \(re\)syndiquer au SNUipp-FSU !](#)

Le **SNUipp-FSU 66**, c'est une équipe de 10 militant-es, collègues enseignant.es dans le département et en Andorre, déchargé-es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils et elles l'ont sur le temps de service mais aussi et très largement en dehors pour

accompagner des collègues convoqué-es par l'administration, répondre aux multiples mails et sollicitations, participer à des réunions, informer, renseigner, défendre, siéger dans les différentes instances, etc ... La force du **SNUipp-FSU 66**, c'est de pouvoir compter sur ses militant.es mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué-es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique [← ICI](#)



*Je
vote*

Pour nous suivre et nous contacter:

E-mail : snu66@snuipp.fr

Site internet du 66: <http://66.snuipp.fr/>

Site internet national : SNUipp-FSU National: <http://www.snuipp.fr>

Adresse: 18, rue Antoine Condorcet 66000 Perpignan

Permanences les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h, le mercredi matin de 9h à 12h

Téléphone: 04.68.50.78.44

 [snuippfsu66](#)  [@snuipp66](#)  [SNUipp-FSU 66](#)

Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD